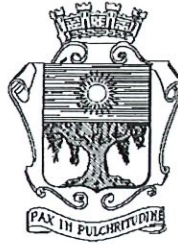


AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924\_02-DE  
Reçu le 03/10/2024



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 : BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2024 – DECISION MODIFICATIVE  
N° 1

Séance Publique Ordinaire du 24 SEPTEMBRE 2024  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guerino PIROMALLI à M. Guy PUJALTE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 17 septembre 2024

**AR Prefecture**006-210600110-20240924-240924\_02-DE  
Reçu le 03/10/2024VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024**II – BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- Vu le budget primitif adopté le 9 avril 2024 ;
- Vu l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2024 ;

Par délibération municipale n°03 du 09 avril 2024, il a été adopté le budget primitif de l'exercice 2024.

Il convient, conformément aux règles de la comptabilité publique, d'ajuster le budget au plus près des opérations budgétaires,

Il est nécessaire d'adopter, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, les modifications financières, telles que présentées et inscrites synthétiquement ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chapitre 011- Charges à caractère général	+ 150 000,00 €	
Chapitre 014 – Atténuation de produits	+ 22 500,00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	+ 121 000,00 €	
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	+ 6 500,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	400 000,00 €	
Chapitre 731 – Fiscalité locale		+ 620 000,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes		+ 80 000,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 700 000,00 €</b>	<b>+ 700 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	+ 400 000,00 €	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 400 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 400 000,00 €</b>	<b>+ 400 000,00 €</b>

**AR Prefecture**

006-210600110-20240924-240924\_02-DE  
Reçu le 03/10/2024



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- ADOPTE la présente décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces liées à la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



**AR Prefecture**

006-210600110-20240924-240924\_02-DE  
Reçu le 03/10/2024

